

30 mai 1969, Montréal

Doctorat honorifique en droit de l'Université de Montréal

À l'insigne privilège d'être fait docteur de l'Université de Montréal s'en ajoute pour moi un autre: celui de recevoir cette distinction en la compagnie de Son Excellence Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, et de M. Bertrand Schwartz, directeur de l'Institut national de France pour la formation des adultes. C'est avec plaisir que j'exprime leur gratitude en même temps que la mienne, non sans reconnaître cependant que ma dette est de beaucoup la plus lourde. Pour le pasteur de cet immense archidiocèse, comme pour l'éminent spécialiste de l'éducation permanente, le diplôme vient sanctionner des mérites et des succès abondamment établis. Mais voyez ce qui m'arrive: on me remet aujourd'hui mon parchemin, alors que c'est seulement le 21 juin que je dois soutenir ma thèse devant le jury de mon parti, en attendant de subir un examen plus rigoureux encore devant les électeurs de Missisquoi et de tout le Québec. Si bien que ce doctorat est beaucoup moins la preuve de ma réussite que celle de la générosité de mon Alma Mater et de l'indulgence de mon parrain, M. le doyen Jean Beetz.

Je dois dire que les diplômes ne s'obtenaient pas aussi facilement à la vieille université de la rue St-Denis, alors qu'avec Daniel Johnson, Jean Drapeau et d'autres excellents camarades, je fréquentais les cours de la Faculté de droit. En fait, il n'y avait rien de très facile pour les étudiants que nous étions en ce début des années quarante. Aux séquelles d'une longue crise économique s'ajoutaient les contraintes et les problèmes inhérents à l'état de guerre. Comme les jeunes de tous les temps, nous trouvions que le monde était fort mal en point; mais peut-être avions-nous des raisons particulières de le trouver tel.

Pourtant, nous ne désespérions aucunement de rebâtir ce monde sur des bases plus saines. Même si les moyens dont nous disposions à l'époque n'avaient pas l'ampleur et l'efficacité de ceux d'aujourd'hui, il me semble que la contagion du pessimisme n'avait pas alors la virulence que nous lui connaissons maintenant.

Malgré la crise et la guerre, nous n'éprouvions pas ce vertige du vide, ce sentiment d'impuissance qui porte actuellement un certain nombre de jeunes, au Canada comme en bien d'autres pays, à chercher refuge dans la contestation et la violence. Nous nous sentions plutôt attirés par la politique, conçue comme instrument normal de libération et de progrès. Remarquez que la politique, du moins telle que nous la connaissons dans nos démocraties occidentales, n'exclut aucunement la contestation. Bien loin de l'exclure, elle en fait un rouage essentiel. Qu'est-ce que l'opposition parlementaire, sinon la contestation érigée en système, bardée d'immunités et de garanties, élevée à la dignité d'une véritable institution nationale?

Seulement, il ne s'agit pas alors d'une contestation gratuite, plus soucieuse d'évasion que de dialogue. Les partis d'opposition sont bien obligés de jouer leur rôle d'une manière responsable puisque leur but est de remplacer un jour le gouvernement et d'assumer par le fait même les devoirs de l'autorité.

De plus, s'il est essentiel en démocratie que la liberté d'expression soit garantie à tous, spécialement aux groupes minoritaires, il n'est pas moins essentiel que ce soit la majorité qui gouverne. Car si le petit nombre pouvait imposer sa volonté à l'ensemble des citoyens, nous ne serions plus en démocratie.

La contestation légitime et nécessaire, c'est donc celle qui protège la liberté, pas celle qui voudrait la détruire. Telles sont les règles du jeu, que les jeunes de ma génération acceptaient comme normales. Je ne veux pas dire que nous acceptions toutes les orthodoxies; ainsi que je le disais tout à l'heure, nous étions bien déterminés à changer la société; mais nous acceptions que pour parvenir un jour à l'exercice du pouvoir, une minorité doive d'abord devenir la majorité, c'est-à-dire faire accepter progressivement ses vues par l'opinion.

Et puisqu'on n'a jamais inventé, que je sache, de meilleur instrument que le parti politique pour créer ce consensus et assumer démocratiquement le pouvoir, il nous fallait, ou bien réformer les partis existants, ou bien en créer de nouveaux.

Je n'ai pas le goût de blâmer ceux qui ont choisi cette dernière voie, qui est probablement la plus difficile et la plus ingrate. S'il est vrai que les partis mineurs n'ont jamais remporté beaucoup de succès au Québec, leur action n'a pas été inutile pour autant. Très souvent, ce qu'il y avait de valable dans leur doctrine a fini par féconder les programmes des partis traditionnels. Il arrive ainsi que des idées politiques accèdent d'emblée au pouvoir, alors que ceux qui les ont conçues n'y parviennent jamais.

Quant aux hommes de ma génération qui ont choisi d'être des agents de démocratisation et de réforme à l'intérieur des partis existants, je suis d'autant plus à l'aise pour en parler qu'il y en a eu dans toutes les formations politiques. Ils n'ont peut-être pas réalisé la totalité de leurs ambitions, mais je suis convaincu que leur action a été et demeure efficace.

En certains milieux, il est de bon ton, semble-t-il, d'afficher une hautaine indifférence, quand ce n'est pas du mépris ou même quelque chose de pire, à l'égard de la politique et de ceux qui la font. Je me demande si cette attitude n'est pas un alibi trop commode pour ceux qui cherchent à éluder leurs responsabilités comme membres de la société politique.

Le député n'est pas d'une essence différente de ceux qui l'ont élu. Il a été choisi parmi eux, il est l'un d'eux puisque pour être éligible à une fonction politique il faut d'abord être électeur. On doit même présumer que s'il a été accepté comme candidat par les militants de son propre parti, puis comme député par l'ensemble des citoyens de sa division électorale, c'est qu'il avait un certain nombre de qualités à mettre au service des siens.

De plus, il ne faut pas oublier que cet homme devra périodiquement solliciter un nouveau mandat, donc se soumettre à un nouvel examen. Ses actes, ses paroles, ses buts, ses motifs, tout cela sera alors analysé et disséqué publiquement, par des adversaires souvent impitoyables, devant une opinion de mieux en mieux informée et qui n'a pas coutume de pécher par excès d'indulgence. À celui qui triomphe d'une pareille épreuve, ne doit-on pas accorder au moins le bénéfice du préjugé favorable?

Quant à la politique elle-même, on ne saurait la tenir pour une activité méprisable a priori puisqu'elle est essentiellement l'art du bien commun. Prenons garde d'en éloigner, par des

jugements globaux et trop souvent injustes, ceux-là mêmes qui pourraient et devraient y rendre les plus grands services.

Tout cela, j'en ai peur, doit ressembler passablement à un plaidoyer pro domo. Pourtant, si j'ai voulu profiter de l'occasion présente pour replacer la politique dans sa vraie perspective, c'est que les valeurs en jeu dépassent de beaucoup les personnes et les partis. Il s'agit de ces valeurs fondamentales entre toutes que sont la paix, l'ordre public, la justice sociale et la liberté.

Monsieur le recteur, ce doctorat que veut bien me décerner aujourd'hui l'Université de Montréal, je l'accepte avec joie comme un hommage à tous ceux qui participent à la gestion de notre patrimoine collectif et à l'édification de la Cité de demain.